

Rio Tinto

Décembre 2009
www.riotinto.com

Notre approche de l'entreprise

Notre code de conduite mondial

Rio Tinto

Rio Tinto est un leader mondial dans le domaine de l'exploration, de l'exploitation et de la valorisation des ressources minérales de la Terre. Rio Tinto regroupe Rio Tinto plc, société inscrite aux Bourses de Londres et de New York, et Rio Tinto Limited, société inscrite à la Bourse d'Australie. Notre but est de fonctionner comme une organisation homogène qui tire le meilleur parti possible d'approches standards et communes pour chacune de ses activités.

L'objectif du Groupe est de maximiser le rendement total offert aux actionnaires par la prospection, l'exploitation, l'extraction et le traitement des ressources naturelles de manière durable. Notre stratégie d'investissement et d'exploitation, visant d'importantes mines et entreprises concurrentielles quant aux coûts et offrant un bon potentiel à long terme, est axée sur la qualité de chaque occasion d'affaires plutôt que sur les produits.

Nous produisons principalement de l'aluminium, du cuivre, des diamants, du charbon, de l'uranium, de l'or, des minéraux industriels (borax, dioxyde de titane, sel et talc) et du minerai de fer. Bien que nos activités soient d'envergure mondiale, nous sommes solidement implantés en Australie et en Amérique du Nord et possédons d'importantes entreprises en Amérique du Sud, en Asie, en Europe et en Afrique australe.

Partout où Rio Tinto exerce ses activités, la santé et la sécurité de ses employés, la contribution au développement durable et la conduite des affaires avec intégrité constituent nos priorités clés. Nous collaborons étroitement avec les pays et les collectivités qui nous accueillent, en respectant leurs lois et coutumes ainsi qu'en leur assurant une juste part d'avantages et de débouchés.

Chères et chers collègues,

Notre approche de l'entreprise

La réputation de Rio Tinto en tant que société qui agit de manière responsable joue un rôle essentiel dans sa réussite commerciale et dans sa capacité de procurer de la valeur à ses actionnaires.

Notre réputation découle de nos quatre valeurs fondamentales, qui définissent notre identité profonde et notre avenir : responsabilité, respect, travail d'équipe et intégrité.

Les valeurs de Rio Tinto sont exprimées par les principes et les normes de conduite énoncés dans *Notre approche de l'entreprise*. Elles définissent notre manière d'aborder les défis économiques, sociaux et environnementaux de nos activités et sont importantes pour que nous puissions tenir notre engagement de contribuer au développement durable.

Les actes valent mieux que de grands discours. Le comportement de chacun d'entre nous influence notre rendement et la façon dont le monde perçoit Rio Tinto. *Notre approche de l'entreprise* est notre conscience. Notre conduite est garante d'une réussite que nous pouvons tous partager avec fierté – et qui sera remarquée par tous.

En travaillant dans le respect de nos valeurs, nous favoriserons le maintien de notre succès commercial à long terme en entretenant des relations plus efficaces avec nos partenaires et en encourageant une participation plus active dans les communautés qui nous accueillent.

Veuillez prendre le temps de lire et de comprendre *Notre approche de l'entreprise* et utilisez-le systématiquement comme outil de référence pour votre travail.



Jan du Plessis
Président du conseil



Tom Albanese
Chef de la direction

Décembre 2009

Table des matières

À propos de Notre approche de l'entreprise	5	Actifs du Groupe et gestion de l'information	23
Responsabilité sociale et développement durable	5	Contrôles internes et dossiers du Groupe	23
Comment utiliser <i>Notre approche de l'entreprise</i>	6	Utilisation des biens du Groupe par les employés	23
Application de Notre approche de l'entreprise	7	Utilisation des ressources électroniques par les employés	24
À qui s'applique <i>Notre approche de l'entreprise</i> ?	7	Information confidentielle	25
Notre responsabilité	7	Propriété intellectuelle	25
Mise en œuvre et conformité	8	Confidentialité des données	26
Poser des questions et déclarer des infractions	9		
<i>Exprimez-VOUS</i>	10	Relations avec les gouvernements, les médias et les investisseurs	27
Le milieu de travail	11	Relations gouvernementales	27
Sécurité	11	Engagement politique	27
Santé	11	Communications avec les médias et les investisseurs	28
Emploi	12	Transparence	28
Drogues et alcool	13		
Sécurité et résilience des affaires	13	Annexe	
Droits de la personne, communautés et environnement	14	Engagements volontaires, conventions et accords internationaux appuyés par Rio Tinto	29
Droits de la personne	14		
Communautés et peuples autochtones	14		
Occupation et utilisation des sols	15		
Environnement	16		
Intégrité commerciale	18		
Conflits d'intérêts	18		
Questions liées à la concurrence et aux lois antitrust	19		
Corruption	19		
Cadeaux et invitations	20		
Pratiques commerciales équitables	21		
Commerce international	21		
Opérations d'initiés	22		

À propos de *Notre approche de l'entreprise*

Responsabilité sociale et développement durable

Notre approche de l'entreprise est le code de conduite mondial de notre entreprise. Il contient des principes et des normes de conduite qui réaffirment notre engagement envers notre responsabilité sociale.

Plus d'une décennie s'est écoulée depuis la publication de la première version de *Notre approche de l'entreprise* en 1997. Les attentes et la réglementation en matière de responsabilité sociale des entreprises ont évolué, tout comme notre propre entreprise. Par conséquent, *Notre approche de l'entreprise* a été révisé en 2003.

Cette troisième édition de notre code traduit notre ferme engagement à mener nos activités avec intégrité, engagement qui ne se dément pas. Il nous oblige constamment à observer des critères rigoureux de gouvernance d'entreprise et à contribuer au développement durable. De fait, notre engagement envers le développement durable – c'est-à-dire l'importance que nous accordons à la responsabilité environnementale, au bien-être social, à la prospérité économique et à de solides systèmes de gouvernance et d'intégrité – constitue le cadre même à l'intérieur duquel fonctionne notre entreprise, ainsi que le thème majeur de tout ce document. Le développement durable est donc entièrement pris en considération dans nos plans d'affaires et nos processus décisionnels.

Notre approche de l'entreprise n'est pas un document isolé. Les règles de conduite contenues dans ce document sont inspirées des quatre valeurs fondamentales de Rio Tinto : responsabilité, respect, travail d'équipe et intégrité. Il comporte aussi certains éléments essentiels des engagements volontaires auxquels nous adhérons.

Une grande partie du contenu de *Notre approche de l'entreprise* est dérivée de l'ensemble exhaustif de politiques et de normes de Rio Tinto,

et s'appuie sur celles-ci. Toutefois, *Notre approche de l'entreprise* n'entre pas suffisamment dans le détail pour expliquer chaque aspect de toutes les politiques et normes du Groupe. De plus, ce document n'englobe pas les politiques et procédures propres aux groupes de produits et aux unités d'exploitation, qui établissent des exigences supplémentaires quant à notre conduite. Nous devons donc prendre au sérieux notre responsabilité de nous familiariser non seulement avec *Notre approche de l'entreprise*, mais aussi avec toutes les politiques et normes complémentaires de Rio Tinto qui s'appliquent à notre domaine d'activité particulier.

Toutes les politiques et normes du Groupe sont accessibles sur l'intranet; on peut aussi en obtenir une copie papier en s'adressant au service des Ressources humaines de son établissement. Pour ceux qui lisent la version électronique de ce document, les renvois aux politiques et normes complémentaires sont accessibles par des liens Internet.

Plusieurs concepts de *Notre approche de l'entreprise* sont interdépendants. Nous avons tenté d'aborder chaque sujet une seule fois en utilisant la formation, les questions et réponses ainsi que les documents de référence pour expliquer l'intention et les attentes relatives à chaque sujet.

Notre approche de l'entreprise a été adopté par le Conseil d'administration de Rio Tinto après une consultation interne et externe. Rio Tinto continuera à aborder les futures questions au fur et à mesure de leur émergence afin de garantir la pertinence de ce document.

Document de référence

Sustainable development policy (politique en matière de développement durable)



Notre approche de l'entreprise n'est pas un document isolé.

Comment utiliser *Notre approche de l'entreprise*

- Sachez que *Notre approche de l'entreprise* s'applique à un groupe de personnes plus large que le personnel du Groupe uniquement (voir la section « À qui s'applique *Notre approche de l'entreprise*? »).
- Sachez quelles sont vos responsabilités (énumérées dans la section « Notre responsabilité »).
- Familiarisez-vous avec les différents sujets abordés dans *Notre approche de l'entreprise* et leur pertinence dans votre domaine d'activité particulier.
- Soyez au courant des différentes options de la section « Poser des questions et déclarer des infractions » afin d'être prêts si vous avez une question à poser ou souhaitez déclarer une infraction à *Notre approche de l'entreprise*.

Application de Notre approche de l'entreprise

À qui s'applique Notre approche de l'entreprise?

Notre approche de l'entreprise est applicable aux administrateurs, dirigeants et employés de Rio Tinto, de ses filiales et des sociétés apparentées sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

Conformément aux accords contractuels et aux politiques d'approvisionnement appropriés, tous les consultants, mandataires, entrepreneurs et fournisseurs de Rio Tinto sont également tenus de se conformer à *Notre approche de l'entreprise* lorsqu'ils traitent avec le Groupe ou en son nom. Nous devons nous assurer qu'ils connaissent le contenu de *Notre approche de l'entreprise* soit en les référant à la version affichée sur le site Web de Rio Tinto (www.riotinto.com), soit en leur en remettant un exemplaire s'ils n'ont pas accès à Internet.

Rio Tinto croit que les principes de *Notre approche de l'entreprise* sont universels. Donc, en traitant avec des partenaires de coentreprise et des sociétés apparentées non contrôlées dans lesquelles nous avons une participation, nous ferons en sorte que les normes de conduite stipulées dans *Notre approche de l'entreprise* soient toujours respectées.

Dans l'ensemble de *Notre approche de l'entreprise*, les termes « Société », « Groupe », « Rio Tinto » et « Groupe Rio Tinto » désignent Rio Tinto plc et Rio Tinto Limited, ainsi que leurs filiales, leurs sociétés apparentées ou d'autres entités juridiques dans lesquelles Rio Tinto plc ou Rio Tinto Limited ou les deux ont une participation majoritaire.

Document de référence

Leading at Rio Tinto (leadership competencies)
(Le leadership chez Rio Tinto – compétences de leadership)

Lien vers les questions et réponses

Notre responsabilité

Chacun de nous a la responsabilité d'agir avec intégrité lorsqu'il représente Rio Tinto.

Dans chaque pays où nous exerçons nos activités, tout le personnel de Rio Tinto est tenu d'observer la loi, *Notre approche de l'entreprise* et les politiques et normes de Rio Tinto. L'ignorance de la loi n'est pas un motif acceptable de non-conformité; nous devons donc tous bien connaître les lois en vigueur qui s'appliquent à notre travail.

Lorsque nous devons prendre une décision d'affaires, nous devons nous poser plusieurs questions :

- Est-ce légal?
- Mes actions sont-elles conformes à *Notre approche de l'entreprise* et aux politiques et normes correspondantes de Rio Tinto?
- Y aura-t-il des conséquences négatives directes ou indirectes pour Rio Tinto?
- Que penseraient les membres de ma famille, mes amis ou mes voisins de mes actions?
- Est-ce que je préférerais garder le secret à ce sujet?
- Est-ce que je voudrais voir mes actions relatées à la une des journaux?

Si vous ne vous sentez pas à l'aise en répondant à l'une de ces questions, la meilleure ligne de conduite est de ne pas aller de l'avant. Si vous n'êtes pas certain de la conduite à adopter, reportez-vous à la section pertinente de *Notre approche de l'entreprise*, parlez-en à votre supérieur ou, si vous le préférez, entrez en contact avec une des personnes-ressources mentionnées dans ce document.

Si vous ne savez pas s'il faut appliquer *Notre approche de l'entreprise* ou les lois du pays où vous vous trouvez, choisissez l'option la plus exigeante ou demandez conseil à la fonction Conformité de Rio Tinto.

Si vous êtes au courant d'une conduite constituant une infraction à la loi, à *Notre approche de l'entreprise* ou aux politiques et normes de Rio Tinto, vous avez la responsabilité (selon les lois locales) de la déclarer au moyen d'un des mécanismes d'information décrits dans la section « Pour poser des questions et déclarer des infractions ».

Une infraction à la loi, à *Notre approche de l'entreprise* ou aux politiques et normes de Rio Tinto peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi. En outre, un consultant, un entrepreneur, un fournisseur ou un mandataire qui ne respecte pas *Notre approche de l'entreprise* risque de voir son contrat résilié ou non reconduit.

Les gestionnaires ont une responsabilité spéciale, c'est-à-dire donner l'exemple en matière d'intégrité. Ils doivent s'assurer que les employés et les entrepreneurs sous leur supervision connaissent et observent *Notre approche de l'entreprise*.

Document de référence

Leading at Rio Tinto (leadership competencies)
(Le leadership chez Rio Tinto – compétences de leadership)

Lien vers les questions et réponses

Mise en œuvre et conformité

Nous avons mis en place une série exhaustive de normes et de systèmes de gestion pour nous assurer que *Notre approche de l'entreprise* est convenablement mis en œuvre et observé.

Un code de conduite efficace, comme *Notre approche de l'entreprise*, est plus qu'un document sur papier ou électronique. Sa vigueur lui vient de la connaissance que tous les employés en ont et de l'application qu'ils en font.

La pierre angulaire de notre programme de conformité est la *norme de conformité* de Rio Tinto. Cette norme offre un cadre de conformité à la loi, à *Notre approche de l'entreprise* et à nos politiques, normes et engagements volontaires. Notre cadre de conformité exige :

- engagement et responsabilité de l'entreprise;
- connaissance des obligations et des risques liés à la conformité;
- gestion des risques de conformité;
- prévention proactive (p. ex., formation et procédures d'exploitation);
- enquêtes et suivi;
- surveillance et revues;
- production de rapports et tenue de dossiers.

Documents de référence

Compliance standard (norme de conformité)
Risk policy and standard (politique et norme sur les risques)
HSEQ management system standard (norme du système de gestion SSEQ)

Lien vers les questions et réponses

Application de Notre approche de l'entreprise (suite)

Poser des questions et déclarer des infractions

Les employés disposent de divers moyens pour poser des questions ou déclarer des infractions à la loi, à *Notre approche de l'entreprise* ou aux politiques et normes correspondantes.

Vous pouvez :

- parler à votre chef ou à votre superviseur qui est, le plus souvent, la première personne à qui il convient de s'adresser;
- utiliser les processus internes officiels comme les systèmes de traitement équitable ou de grief;
- parler au personnel des ressources humaines de votre établissement;
- le cas échéant, communiquer avec :
 - un avocat de la Société,
 - le personnel de la fonction Assurance du Groupe ou
 - la fonction Conformité de Rio Tinto;
- utiliser le système *Exprimez-VOUS* (voir les détails ci-contre).

Tous les renseignements obtenus par ces mécanismes de déclaration feront l'objet d'un suivi. Aucune mesure ne sera prise contre un employé qui signale de bonne foi une infraction présumée à la loi ou aux politiques de Rio Tinto.

De plus, nous avons créé un document de questions et réponses en ligne qui donne des exemples de situations de la vie courante qui pourraient se présenter en rapport avec *Notre approche de l'entreprise*, ainsi que des moyens d'y faire face.

Lien vers les questions et réponses

Pour les lecteurs de la version électronique de ce document, des liens Web vous dirigent vers les questions et réponses se rapportant aux différents enjeux et domaines abordés dans tout ce document.

Exprimez-VOUS

Les employés de Rio Tinto ont accès à *Exprimez-VOUS*, une ligne téléphonique gratuite qui leur permet de faire part à la haute direction de Rio Tinto de problèmes graves et de comportements inappropriés. Qu'il s'agisse de fraude, de discrimination, de harcèlement, de violence, d'infractions à la loi, aux politiques ou à la réglementation, ou encore de problèmes environnementaux, les employés peuvent en parler à quelqu'un.

Exprimez-VOUS est accessible 24 heures sur 24, 365 jours par année, et en plusieurs langues. Des intervieweurs chevronnés répondent aux appels. Une personne qui utilise ce service n'est pas obligée de s'identifier. Les intervieweurs transmettent ensuite le contenu de l'appel à la haute direction, puis la question fait l'objet d'une enquête et les mesures appropriées sont prises. Chaque mois, des résumés des appels sont envoyés au chef de la direction et au chef, Conformité mondiale.

Nous ne tolérerons aucune forme de récrimination à l'encontre des employés utilisant *Exprimez-VOUS* de bonne foi.

Certains pays imposent des contraintes aux lignes directes des sociétés; dans ces pays, *Exprimez-VOUS* sera géré conformément aux exigences locales.

Des renseignements sur *Exprimez-VOUS*, dont les numéros de téléphone locaux, sont disponibles dans chaque site.

Lien vers les questions et réponses

Le milieu de travail

Sécurité

Nous nous sommes engagés à fournir un milieu de travail sans incident ni blessure. Notre objectif est « zéro blessure ».

L'élimination des accidents du travail dépend du comportement de chacun. Il est indispensable d'appliquer systématiquement, partout où nous exerçons nos activités, la gamme complète des normes, systèmes et procédures de sécurité de Rio Tinto.

Rio Tinto construit une culture de sécurité durable qui demande un leadership clair et convaincu, un degré élevé de participation des employés et entrepreneurs, ainsi que la mise en place d'un milieu de travail axé sur l'apprentissage et l'attention active. Notre cadre des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement (SSE) requiert que nous nous concentrons sur l'identification des dangers et sur l'analyse et la gestion des risques, y compris le repérage des événements peu probables qui pourraient causer des conséquences graves.

Documents de référence

Safety policy (politique de sécurité)

HSEQ management system standard (norme du système de gestion SSEQ)

Toutes les normes de l'entreprise en matière de sécurité

Lien vers les questions et réponses

Santé

Nous nous sommes engagés à protéger la santé et le bien-être.

Rio Tinto reconnaît que des employés en santé et productifs sont essentiels à sa réussite et souhaite empêcher de nouveaux cas de maladies professionnelles. Nous avons pour objectif de réduire considérablement le nombre de nouveaux cas d'année en année en procédant à l'identification, à l'évaluation et au contrôle systématiques des risques d'exposition sur le lieu de travail ainsi qu'en mettant sur pied des programmes de santé et de bien-être.

Nous avons une série de normes fondamentales portant sur nos problèmes de santé les plus importants, que nous mettons en œuvre au moyen de l'éducation, de la formation, de systèmes et de procédures.

Nous adoptons une méthode stratégique pour gérer les risques de VIH/SIDA et établissons activement des programmes de santé communautaire dans les régions où nous exerçons nos activités.

Documents de référence

Health policy (politique de santé)

Sustainable development policy (politique de développement durable)

HSEQ management system standard (norme du système de gestion SSEQ)

Toutes les normes de l'entreprise en matière de santé

Lien vers les questions et réponses

Emploi

Nous respectons les droits et la dignité des employés dans tous nos établissements et ceux de nos partenaires commerciaux.

Le respect est essentiel à un climat de travail harmonieux où les droits des employés sont considérés, où leur dignité est incontestable et qui est exempt d'intimidation, de discrimination ou de coercition quelconque.

Par conséquent, nous :

- interdisons la discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine nationale, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou toute caractéristique personnelle protégée par la loi, mais conservons le droit du Groupe de faire des exceptions pour promouvoir l'emploi local lorsque les lois locales le stipulent;
- valorisons grandement la diversité et accueillons des employés de cultures et d'origines très variées, tout en favorisant l'égalité des sexes;
- interdisons l'utilisation d'un langage inconvenant au travail, y compris des jurons, des grossièretés ou des injures;
- ne permettons pas la coercition ni l'intimidation sur les lieux de travail;
- sommes opposés et interdisons le travail des enfants et le travail forcé;
- reconnaissons le droit de tous les employés de choisir d'appartenir ou non à un syndicat et de chercher à négocier collectivement;

- mettons en place des systèmes de rémunération équitables et transparents;
- cherchons à améliorer les savoir-faire et les compétences de notre personnel grâce à des évaluations de rendement régulières et à des mesures visant la formation, l'apprentissage et l'encadrement, selon le cas.

Le harcèlement sexuel et le harcèlement sur le lieu de travail ne sont pas tolérés chez Rio Tinto. Le harcèlement sexuel peut comprendre des avances de nature sexuelle, des plaisanteries à caractère sexuel, des pressions subtiles ou flagrantes pour obtenir des faveurs sexuelles ainsi que des allusions ou des propositions qui sont offensantes. Le harcèlement sur le lieu de travail comprend les menaces, l'intimidation, le rudolement, l'humiliation et l'exclusion.

Documents de référence

Human rights policy and guidance (politique et directives en matière de droits de la personne)

Sustainable development policy (politique de développement durable)

Lien vers les questions et réponses

Le milieu de travail (suite)

Drogues et alcool

Nous ne devons pas posséder ou utiliser de drogues illicites, ou être sous l'effet de l'alcool ou des drogues, dans le cadre des affaires de Rio Tinto ou sur les lieux de travail.

Pour la sécurité, le bien-être et la productivité de nos employés, il est essentiel de prendre les meilleures décisions. Nous devons aussi rester vigilants pour être concurrentiels dans le contexte commercial actuel. Par conséquent, nous sommes tenus d'avoir en tout temps un jugement éclairé, non affaibli par les drogues ou l'alcool.

Document de référence

Health standard – Fitness for work (norme sur la santé – aptitude au travail)

Lien vers les questions et réponses

Sécurité et résilience des affaires

Nous nous sommes engagés à protéger nos employés, nos actifs et notre réputation, tout en assurant la résilience de nos établissements faisant face à des crises, à des désastres locaux ou à toute situation qui peut nuire à la continuité des affaires.

Une bonne gestion de la sécurité et de la résilience en cas de crise permet à Rio Tinto de fonctionner efficacement de manière à pouvoir conserver sa capacité de créer de la valeur.

Document de référence

Global Security standards and guidance notes (normes et notes d'orientation en matière de sûreté mondiale)

Lien vers les questions et réponses

Droits de la personne, communautés et environnement

Droits de la personne

Nous soutenons et respectons les droits de la personne conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, et prenons des mesures concrètes pour ne pas nous rendre complices de violations des droits de la personne.

Nous avons des procédures claires pour gérer la dimension des droits de la personne dans nos établissements. Nous favorisons l'établissement de bonnes relations et évitons les conflits civils partout où nous sommes présents. Rio Tinto respecte et défend la dignité, le bien-être et les droits des salariés du Groupe, de leurs familles et des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Dans les pays où ces droits sont menacés, nous essayons de faire respecter les règles internationales et d'éviter toute situation pouvant laisser croire que nous tolérons la violation des droits de la personne.

Document de référence

Human rights policy and guidance (politique et directives en matière de droits de la personne)

Lien vers les questions et réponses

Communautés et peuples autochtones

Notre objectif est d'établir avec nos voisins des relations durables témoignant d'un respect mutuel, d'un partenariat actif et d'un engagement à long terme.

Partout où nous sommes présents, notre travail de relations communautaires est intégré à la planification des projets et de l'exploitation. Nous faisons de notre mieux pour nous adapter aux cultures, aux modes de vie, aux préférences, aux traditions et aux perceptions de nos voisins.

Nous respectons la diversité des peuples autochtones et reconnaissons l'intérêt unique et important qu'ils portent à leurs terres, à l'eau et à l'environnement ainsi que leur attachement à leur histoire, à leur culture et à leur mode de vie traditionnel.

Nous encourageons l'engagement collaboratif aux niveaux international, national, régional et local. Nous faisons beaucoup d'efforts pour que nos communautés locales soient consultées, sous une forme et dans une langue qu'elles comprennent, avant d'ouvrir de nouveaux établissements, pendant que nous exploitons nos installations existantes et lorsque nous les fermons à la fin de leur vie utile. Nous voulons que les communautés locales participent de près à l'activité économique résultant de nos activités et nous soutenons les projets locaux susceptibles de contribuer au développement durable, sans créer de dépendance.

Documents de référence

Communities policy and standards (politique et normes communautaires)

Sustainable development policy (politique de développement durable)

Lien vers les questions et réponses

Droits de la personne, communautés et environnement (suite)

Occupation et utilisation des sols

Nous cherchons à obtenir le soutien le plus large possible pour nos propositions tout au long du cycle de vie de nos activités.

L'occupation et l'utilisation des sols, la réparation des impacts inévitables et notre collaboration avec les communautés locales et les peuples autochtones pour répondre à leurs besoins se font de la manière la plus efficace possible. Dans chaque cas, cela implique une consultation continue des populations locales et autochtones, des autorités et des autres parties concernées.

Nous acceptons que la réponse que nous obtenons puisse nous amener à ne pas prospecter ou exploiter les sols, même si nous avons légalement le droit de le faire.

Nous sommes méthodiques dans l'évaluation préalable des effets de nos activités, particulièrement sur les zones protégées ou classées au patrimoine naturel. Nous visons à collaborer avec les intervenants pour surveiller et atténuer les incidences de nos activités. À la fermeture de sites, nous remettons en état les terres que nous avons perturbées conformément aux meilleures pratiques environnementales et pratiques locales habituelles ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Les revendications foncières peuvent être fondées aussi bien sur la méthode de tenure coutumière que sur la législation. Les politiques locales et nationales d'occupation des sols peuvent également varier.

Notre objectif est de combler les fossés entre les lois et les coutumes en comprenant les enjeux en cause. Si un terrain appartient à autrui, les conséquences sont évaluées et une indemnisation est fixée d'un commun accord.

Documents de référence

Closure standard (norme de fermeture d'installations)

Communities policy and standards (politique et normes communautaires)

Sustainable development policy (politique de développement durable)

Environmental policy and standards (politique et normes environnementales)

Lien vers les questions et réponses

Environnement

L'excellence de nos résultats en matière d'environnement et de responsabilité à l'égard des produits est essentielle au succès de notre entreprise.

Nous respectons les normes environnementales et les engagements reconnus à l'échelle internationale, dont la norme ISO 14001 – Systèmes de management environnemental.

À l'échelle du Groupe, nous avons des normes, des stratégies, des cibles et des systèmes pour gérer les risques environnementaux. Nous repérons les occasions d'améliorer la gestion environnementale à tous les stades de la prospection, du développement, de l'exploitation et de la fermeture d'une mine ainsi que dans l'évaluation d'acquisitions et de cessions d'actifs. Chaque fois que cela est possible, nous empêchons ou réduisons et réparons les effets perturbateurs sur l'environnement.

Nous adoptons une approche stratégique pour améliorer notre performance environnementale dans les principaux secteurs suivants :

- **Gestion et protection de la biodiversité :** En réduisant au minimum l'impact de nos activités minières sur la biodiversité, nous tentons de protéger les écosystèmes dont nous dépendons. Nous sommes résolu à produire un impact positif net sur la biodiversité. Pour y parvenir, nous avons élaboré une stratégie de la biodiversité avec l'aide de parties prenantes externes clés.

- **Gestion durable de l'eau :** L'accès à une eau abordable est crucial pour les activités de Rio Tinto. L'accès futur dépend de notre rendement et de notre réputation au plan de la gestion responsable et durable de l'eau.
- **Changements climatiques :** Les émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de l'activité humaine contribuent aux changements climatiques. La réduction des changements causés par les humains au climat est un important objectif international. Nous adoptons une approche proactive, pratique et transparente, y compris l'établissement de cibles internes, pour réduire les émissions de GES résultant de nos activités. Nous travaillons aussi avec nos clients à diminuer les émissions associées à nos produits.
- **Responsabilité à l'égard des produits :** Notre engagement de responsabilité à l'égard des produits fait partie de la contribution de Rio Tinto au développement durable. Nous acquérons une compréhension du cycle de vie complet et de l'utilisation sûre de nos produits. Nous reconnaissons notre responsabilité partagée à l'égard de nos produits – de l'extraction des ressources au recyclage ou à l'élimination des produits. Cet engagement exige de connaître les usages de nos produits et de réunir les données de santé et d'environnement appropriées pour permettre qu'ils soient utilisés de façon sécuritaire sur les lieux de travail et par les consommateurs.

Droits de la personne, communautés et environnement (suite)

- **Planification intégrée de la fermeture d'installations** : Rio Tinto traite la fermeture des établissements d'exploitation comme une responsabilité multidisciplinaire. Notre *norme de fermeture d'installations* est appliquée dans le monde entier à chaque stade de notre cycle d'activité. Les plans de gestion de la fermeture d'installations sont établis de manière à obtenir des résultats sociaux, environnementaux et économiques durables après la fin de l'exploitation des sites.

Documents de référence

Environment policy (politique environnementale)

Sustainable development policy (politique de développement durable)

HSEQ management system standard (norme du système de gestion SSEQ)

All corporate environmental standards and strategies (toutes les normes et stratégies de l'entreprise en matière d'environnement)

Climate position statement (énoncé de position sur les changements climatiques)

Closure standard (norme de fermeture d'installations)

Lien vers les questions et réponses

Intégrité commerciale

Conflits d'intérêts

Nous devons nous assurer que nos activités et intérêts personnels n'entrent pas en conflit avec nos responsabilités envers Rio Tinto. Il importe d'éviter l'apparence de conflit d'intérêts.

Il peut y avoir conflit d'intérêts lorsque nous avons un intérêt personnel dans une décision en voie d'être prise et que cette décision devrait être rendue sans parti pris et dans le meilleur intérêt de Rio Tinto. Si vous croyez être en situation de conflit d'intérêts, vous devez communiquer sur-le-champ tous les détails pertinents à votre supérieur.

Les conflits d'intérêts peuvent viser notamment :

- un travail ou un emploi à l'extérieur de la Société;
- une relation d'affaires avec un fournisseur, un client ou un concurrent, ou toute participation dans une entreprise de ces derniers;
- le fait d'établir des relations commerciales au nom de Rio Tinto avec une personne qui est un parent ou un ami ou avec une société contrôlée par un parent ou par un ami;
- le fait de pouvoir influencer ou diriger l'évaluation du travail ou la rémunération d'une personne qui est un parent ou un conjoint;
- toute utilisation ou toute transmission à des fins personnelles d'information confidentielle de Rio Tinto pour son propre profit, par exemple le fait de vendre ou d'acheter, ou de conseiller à quelqu'un, sur la foi des renseignements obtenus, de vendre ou d'acheter des biens, des produits ou des matières premières de Rio Tinto;

- le fait d'accepter un avantage personnel, autre qu'un modeste cadeau ou une invitation, d'une personne ou d'une organisation qui effectue ou espère effectuer une transaction commerciale avec Rio Tinto.

Il faut faire preuve de discernement pour éviter toute perception de conflit d'intérêts.

Documents de référence

Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)

Rio Tinto procurement principles (principes d'approvisionnement de Rio Tinto)

Lien vers les questions et réponses

Intégrité commerciale (suite)

Questions liées à la concurrence et aux lois antitrust

Rio Tinto défend les principes de la concurrence juste et loyale.

Nous avons pour principe de livrer une concurrence vigoureuse et efficace tout en observant toujours les lois et règlements sur la concurrence et antitrust en vigueur dans tous les pays où nous menons nos activités.

Conformément aux exigences de la *norme antitrust* de Rio Tinto :

- nous avons le moins de contacts possible avec nos concurrents;
- nous ne divulguons pas, ne cherchons pas à connaître ou n'échangeons pas avec nos concurrents des renseignements commerciaux sensibles, tels que : prix, négociations de contrat, capacité, coûts de production, stratégies ou plans commerciaux, intentions de soumissionner, clients et parts de marché;
- nous ne discutons pas de renseignements commerciaux sensibles dans le cadre de coentreprises avec des concurrents ou des concurrents éventuels, à moins que ces renseignements n'aient un lien avec la coentreprise;
- nous ne discutons pas de renseignements commerciaux sensibles dans le cadre de notre participation à des associations commerciales et industrielles;
- nous n'effectuons pas d'exercices d'évaluation comparative de concurrents ou de concurrents éventuels, sauf avec l'approbation préalable d'un avocat du Groupe;

- nous n'échangeons que des renseignements légitimement nécessaires pour conclure une transaction de vente de produits à un concurrent ou d'achat de produits d'un concurrent.

En cas de doute quant à la marche à suivre, adressez-vous à un avocat du Groupe.

Document de référence

Antitrust standard (norme antitrust)

Lien vers les questions et réponses

Corruption

Rio Tinto interdit toutes les formes de corruption directe ou indirecte.

Nous ne devons pas offrir, promettre ou donner aux personnes suivantes – ni leur en demander ou en accepter – tout avantage indu, directement ou indirectement :

- fonctionnaires,
- candidats à des élections, partis politiques ou représentants de partis,
- dirigeants communautaires ou autres personnes ayant la confiance du public,
- employés du secteur privé (y compris des personnes dirigeant une entreprise du secteur privé ou y travaillant à d'autres titres) pour obtenir, conserver ou orienter des marchés ou pour obtenir tout autre avantage inapproprié dans l'exercice des activités de l'entreprise.

Nous devons aussi être à l'affût de la possibilité que des arrangements commerciaux et des contributions à des organismes de bienfaisance servent à couvrir la corruption. Les arrangements commerciaux et les dons de bienfaisance ne peuvent être faits qu'en conformité avec les *normes d'intégrité commerciale et de contrôle préalable anticorruption* de Rio Tinto.

Certains pays autorisent ce qu'on appelle des « paiements de facilitation » exceptionnellement permis en vertu des lois locales. Rio Tinto interdit toutefois les paiements de facilitation.

Si vous avez des doutes quant à la légitimité d'un paiement qu'on vous demande de verser, y compris un paiement de facilitation, demandez l'avis d'un avocat du Groupe.

Documents de référence

Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)
Antibribery due diligence standards (normes de contrôle préalable anticorruption)

Lien vers les questions et réponses

Cadeaux et invitations

Il n'est pas permis d'offrir et de recevoir des cadeaux et des invitations en guise de récompense ou de traitement de faveur.

Dans certaines circonstances, il est parfaitement acceptable d'offrir et de recevoir des cadeaux et des invitations modestes. Un repas d'affaires, par exemple, peut représenter une occasion d'échanger des renseignements dans une atmosphère de détente. Par contre, selon leur importance, leur fréquence et leurs circonstances, les cadeaux et les invitations peuvent constituer des pots-de-vin, des paiements politiques ou une influence indue.

La principale question que nous devons nous poser doit nous permettre de savoir si les cadeaux ou les invitations pourraient être offerts intentionnellement ou être raisonnablement interprétés comme une récompense ou une incitation à obtenir une faveur ou un traitement préférentiel. Si nous répondons par l'affirmative, ils sont interdits conformément à la politique de Rio Tinto. Les échanges de cadeaux et d'invitations, y compris le paiement des frais de déplacement, doivent être conformes à la *norme d'intégrité commerciale* de Rio Tinto.

Document de référence

Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)

Lien vers les questions et réponses

Intégrité commerciale (suite)

Pratiques commerciales équitables

Nous avons pour principe de mener nos affaires avec équité et intégrité.

Dans nos rapports avec nos clients, nous devons être clairs, concis et équitables. Si la loi l'autorise, nous devons comparer équitablement nos produits, nos services et notre personnel à ceux de nos concurrents. Nous devons aussi nous assurer que nos produits sont conformes à toutes les normes légales pertinentes en matière de santé et de sécurité.

En ce qui concerne l'approvisionnement, Rio Tinto s'attend à une concurrence loyale sur les marchés. Nous offrons un processus équitable d'évaluation et de sélection à tous les fournisseurs éventuels.

Nous exigeons que nos fournisseurs aient leurs propres politiques qui favorisent la concurrence loyale et l'intégrité, obligent au respect des lois, normes et règlements applicables et interdisent d'offrir et de recevoir des pots-de-vin, ainsi qu'un processus d'assurance de la conformité.

Documents de référence

Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)
Rio Tinto procurement principles (principes d'approvisionnement de Rio Tinto)

Lien vers les questions et réponses

Commerce international

Comme nous sommes une société active à l'échelle mondiale, nous sommes soumis à des lois, des règlements et des risques locaux et nationaux qui varient d'un pays à l'autre. Plus particulièrement, nous devons :

- nous assurer que les sommes versées à des représentants ou distributeurs correspondent

vraiment aux services rendus et sont raisonnables compte tenu de la nature de ces services;

- nous assurer que les taxes et droits versés à des fonctionnaires sont légitimes et ne constituent pas des pots-de-vin;
- ne jamais nous lancer dans des activités commerciales dans un pays où Rio Tinto n'a encore jamais été actif sans d'abord consulter la direction et un avocat du Groupe;
- être au courant de la façon de faire des affaires avec les pays impliqués dans des conflits ou soumis à des sanctions internationales;
- observer les lois et règlements sur l'exportation régissant l'expédition de produits et services de Rio Tinto dans le pays destinataire, de même que les traités commerciaux internationaux applicables;
- nous adresser à un avocat du Groupe pour obtenir des directives quant à la gestion des activités internationales de Rio Tinto, entre autres quant à la possibilité d'agir comme membre de conseils d'administration de sociétés établies à l'étranger.

Documents de référence

Risk policy and standard (norme et politique en matière de risques)
Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)
Antibribery due diligence standards (normes de contrôle préalable anticorruption)

Lien vers les questions et réponses

Opérations d'initiés

Si nous sommes en possession d'une information privilégiée, nous ne devons pas faire d'opérations sur des titres (actions, options d'achat d'actions, etc.) ni divulguer une telle information à notre famille, à nos amis ou à toute autre partie. Nous devons aussi faire preuve de vigilance en traitant une telle information.

Rio Tinto a des règles applicables aux administrateurs et employés qui ont accès à de l'information privilégiée et qui font des opérations sur les titres de Rio Tinto. Selon ces règles, ces personnes doivent obtenir l'autorisation du secrétaire général avant d'effectuer les opérations pour qu'il puisse s'assurer qu'elles ne détiennent pas d'information privilégiée. L'autorisation n'est pas donnée pendant les périodes précédant immédiatement l'annonce des résultats annuels et semestriels. Les opérations effectuées au nom d'un administrateur ou d'un employé initié par les membres de sa famille ou d'autres parties liées sont également régies par ces règles.

Si vous avez accès à une information privilégiée, vous ne devez pas effectuer d'opérations sur titres ni divulguer cette information à d'autres personnes, y compris les membres de votre famille. Vous devez aussi prendre toutes les mesures nécessaires pour garder l'information confidentielle.

Une information privilégiée est une information qui n'est pas disponible de manière générale et qui, si elle le devenait :

- aurait probablement un effet considérable sur le cours des titres de Rio Tinto ou sur les titres d'autres sociétés;
- inciterait des personnes à décider ou à s'abstenir d'acheter ou de vendre ces titres.

Une information privilégiée peut comprendre, par exemple, des renseignements sur les résultats financiers, sur des acquisitions majeures, sur des coentreprises, sur d'importants projets d'immobilisations et contrats, sur des offres publiques d'achat et sur des données de production et de vente.

Documents de référence

Corporate governance policy and standard (politique générale et normes en matière de gouvernance d'entreprise)
Rules for dealing in Rio Tinto securities (règles d'opérations sur titres de Rio Tinto)

Lien vers les questions et réponses

Actifs du Groupe et gestion de l'information

Contrôles internes et dossiers du Groupe

Tous les dossiers du Groupe doivent donner une image fidèle et véritable de l'état de nos affaires commerciales.

Toutes les opérations financières doivent être dûment comptabilisées selon les procédures comptables de Rio Tinto. La tenue de dossiers fidèles et exacts concerne aussi tous les domaines non financiers du Groupe, de l'exploration à la fermeture d'établissements en passant par l'exploitation.

Nous ne devons pas fausser intentionnellement les dossiers du Groupe ni créer ou participer à la création de dossiers destinés à camoufler une opération illicite.

Nous tenons à jour un système rigoureux de contrôle interne qui analyse les risques et examine les contrôles financiers, opérationnels et de conformité. Chaque année, les dirigeants des filiales du Groupe remplissent un questionnaire détaillé confirmant que les contrôles internes de Rio Tinto fonctionnent correctement. Nous observons les politiques les plus appropriées en matière de comptabilité et de communication de l'information, nous les appliquons avec cohérence et nous faisons preuve d'un jugement raisonnable et prudent.

Documents de référence

Information management standard (norme de gestion de l'information)

Rio Tinto retention schedule (calendrier de conservation de documents de Rio Tinto)

Information security standards (normes de sécurité de l'information)

Corporate governance policy and standards (politique générale et normes en matière de gouvernance d'entreprise)

HSEQ management system standard (norme du système de gestion SSEQ)

Compliance standard (norme de conformité)

Controllers manual (manuel des contrôleurs)

Lien vers les questions et réponses

Utilisation des biens du Groupe par les employés

Les biens et les ressources financières de Rio Tinto sont réservés à l'utilisation du Groupe.

Par conséquent, nous ne devons pas :

- obtenir, utiliser ou détourner des biens ou des ressources financières de Rio Tinto pour notre usage ou bénéfice personnel;
- transformer ou détruire la propriété de Rio Tinto sans autorisation en bonne et due forme;
- enlever les biens de Rio Tinto ou utiliser les services de Rio Tinto sans l'autorisation préalable de la direction.

Certaines activités peuvent comporter des avantages pour Rio Tinto, mais également pour l'employé qui les accomplit, et la distinction entre les deux peut être difficile à établir. Par conséquent, il est important que le supérieur de l'employé l'autorise à l'avance à utiliser les biens ou les services de Rio Tinto si cette utilisation ne profite pas uniquement à Rio Tinto.

Document de référence

Controllers manual (manuel des contrôleurs)

Voir aussi la section *Conflits d'intérêts* à la page 18

Lien vers les questions et réponses

Utilisation des ressources électroniques par les employés

Les ressources électroniques fournies par Rio Tinto doivent être utilisées de manière responsable, appropriée et conforme à l'éthique.

Les ressources électroniques comprennent entre autres le courrier électronique, la messagerie instantanée, le téléphone, le télécopieur et la messagerie vocale, l'accès à Internet et aux réseaux, les bases de données, la radio bidirectionnelle (walkie-talkie) et la télévision en circuit fermé.

Nous ne devons jamais faire un usage inapproprié des ressources électroniques de Rio Tinto, par exemple :

- utilisation d'un matériel à caractère offensant, sexuellement explicite, diffamatoire, discriminatoire, injurieux, harcelant ou violent;
- faire en sorte sciemment qu'un matériel (logiciels y compris) soit utilisé, copié ou distribué en infraction aux obligations liées à la confidentialité ou aux droits d'auteur;
- jeu en ligne;
- activités illégales ou facilitation d'activités illégales;
- activités visant un profit personnel;
- activités à but non lucratif interdites;
- suppression ou tentative de destruction d'enregistrements électroniques qui sont requis ou raisonnablement susceptibles d'être requis comme éléments de preuve dans une action en justice ou une enquête en vertu de la réglementation;

- introduction intentionnelle d'un virus informatique.

Une utilisation personnelle accessoire des ressources électroniques de Rio Tinto est permise si elle reste raisonnable et ne nuit pas à l'accomplissement du travail. L'abus de ce privilège est considéré comme une inconduite.

Rio Tinto se réserve le droit de surveiller et de bloquer l'utilisation d'Internet, du courriel et de diverses autres ressources électroniques à tout moment si la législation locale le permet. Rio Tinto doit conserver tout ce qui peut constituer un document organisationnel (p. ex., des documents électroniques et des courriels) pendant la période nécessaire, même après le départ de l'employé qui a produit le document organisationnel.

Chaque employé doit protéger son mot de passe en tout temps et ne pas le communiquer à d'autres membres du personnel.

Document de référence

Standard for the acceptable use of electronic resources (norme sur l'utilisation acceptable des ressources électroniques)

Lien vers les questions et réponses

Actifs du Groupe et gestion de l'information (suite)

Information confidentielle

Nous devons toujours protéger l'information confidentielle de Rio Tinto ainsi que celle qui nous est confiée par d'autres parties (clients et fournisseurs, par exemple).

L'information confidentielle comprend, par exemple, les renseignements techniques sur nos produits ou procédés, les listes de fournisseurs ou prix de vente, les stratégies relatives au coût, à la tarification, au marketing ou au service, les rapports financiers non publics et toute information relative aux ventes d'actifs, fusions et acquisitions.

Pour protéger l'information confidentielle, nous devons :

- choisir avec soin l'endroit où nous discutons de l'information confidentielle de Rio Tinto;
- choisir avec soin la méthode et le lieu d'enregistrement de l'information confidentielle;
- nous abstenir de divulguer ou d'utiliser une information confidentielle de Rio Tinto pour notre bénéfice ou avantage personnel;
- signer un accord de confidentialité avec toute personne externe au Groupe avant d'aborder avec elle toute information confidentielle.

Lorsque de l'information confidentielle est offerte ou demandée, il est important de s'assurer que les parties en présence comprennent et acceptent les conditions auxquelles ces renseignements peuvent être fournis.

Documents de référence

Information management standard (norme de gestion de l'information)
Rio Tinto procurement principles (principes d'approvisionnement de Rio Tinto)

Lien vers les questions et réponses

Propriété intellectuelle

Rio Tinto protège sa propriété intellectuelle et respecte les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

La propriété intellectuelle comprend les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce et les secrets commerciaux. La loi confère certains droits aux détenteurs de propriété intellectuelle. Nos marques de commerce et d'autres formes de propriété intellectuelle font partie des actifs les plus précieux du Groupe. Pour les protéger, nous devons :

- nous familiariser avec toutes les politiques et procédures internes relatives à la propriété intellectuelle et à l'utilisation des marques;
- surveiller la violation potentielle de nos droits de propriété intellectuelle (utilisation interdite, par exemple) par des employés, clients, fournisseurs et concurrents;
- interdire à nos clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux d'utiliser le nom ou la marque Rio Tinto sans autorisation appropriée;
- nous assurer que des tiers signent un accord de confidentialité au besoin pour protéger notre propriété intellectuelle.

Nous devons aussi respecter les droits de propriété intellectuelle d'autres parties telles que nos fournisseurs et clients. Il est particulièrement important de s'en rappeler avant de copier et de distribuer des documents écrits ou électroniques.

Document de référence

Controllers manual (manuel des contrôleurs)

Lien vers les questions et réponses

Confidentialité des données

Rio Tinto considère le traitement légal et correct des données personnelles comme de la plus haute importance.

Par données personnelles, on entend toute l'information qui concerne une personne identifiable. Nous devons protéger les données personnelles de nos actionnaires, administrateurs, employés, fournisseurs et clients, actuels et antérieurs, ainsi que les membres de leur famille, qui ont été recueillies aux fins de la conduite des affaires.

Conformément aux exigences des lois applicables sur le respect de la vie privée et la protection des données, les données personnelles sont assujetties à des contrôles visant à prévenir tout traitement non autorisé ou illégal, perte accidentelle, destruction ou dommage.

Documents de référence

Data privacy standard (norme de confidentialité des données)
Information management standard (norme de gestion de l'information)
Information security standards (normes de sécurité de l'information)

Lien vers les questions et réponses

Relations avec les gouvernements, les médias et les investisseurs

Relations gouvernementales

Nous nous conduisons selon les normes éthiques les plus élevées dans toutes nos transactions avec les gouvernements.

Les relations gouvernementales comprennent tous les contacts avec des gouvernements, leurs organismes et représentants, dans tous les pays et régions du monde. Dans nos interactions avec les gouvernements :

- nous coopérons en répondant à toute demande d'information légitime ou en collaborant à des enquêtes réglementaires tout en affirmant les droits légaux fondamentaux de Rio Tinto tels que la représentation par un avocat;
- nous devons prendre les mesures qui s'imposent avant de transmettre des renseignements à une autorité gouvernementale afin d'en protéger la confidentialité;
- nous ne devons pas utiliser les services d'un fonctionnaire, sauf en vertu d'un contrat écrit conclu avec l'administration d'un gouvernement qui précise la nature des services à rendre. Dans certains pays, l'embauche d'un fonctionnaire pour quelque travail que ce soit est interdite;
- nous limitons les cadeaux ou invitations aux représentants de l'État de façon à ne pas enfreindre la loi ni nuire – ou sembler nuire – à la réputation de ces représentants ou à celle de Rio Tinto, de quelque façon que ce soit.

Adressez-vous à votre supérieur ou à un avocat du Groupe si vous avez des questions sur vos interactions avec des représentants de l'État.

Document de référence

Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)
Voir aussi les sections *Cadeaux et invitations* à la page 20 et *Engagement politique* ci-dessous.

Lien vers les questions et réponses

Engagement politique

Rio Tinto ne participe, ni directement ni indirectement, à la politique partisane et s'abstient de tout versement à des partis politiques ou en faveur de politiciens.

Rio Tinto communique ses vues, aux gouvernements ou à des tiers, sur les questions relatives à ses intérêts commerciaux et à ceux de ses actionnaires, du personnel et d'autres personnes concernées par ses activités. En favorisant le dialogue public, nous contribuons à l'élaboration de législations et de réglementations saines en rapport avec nos intérêts commerciaux.

La stratégie de Rio Tinto ne vise nullement à empêcher les individus, en leur qualité de citoyens, de participer au processus politique à titre personnel.

Document de référence

Business integrity standard (norme d'intégrité commerciale)

Lien vers les questions et réponses

Communications avec les médias et les investisseurs

Nous communiquons avec les médias et les investisseurs de façon précise et cohérente.

Les communications avec les médias, les investisseurs et les analystes incombent aux porte-parole de Rio Tinto. Toute demande de ces parties doit être adressée au service des Relations avec les médias ou des Relations avec les investisseurs, selon le cas.

Les porte-parole de Rio Tinto doivent faire preuve d'un haut niveau d'intégrité et de transparence, en évitant de divulguer sans autorisation ou de manière sélective une information exclusive ou non publique.

Nous ne devons pas présenter nos opinions personnelles comme étant celles de Rio Tinto.

Documents de référence

Corporate governance policy and standards (politique générale et normes en matière de gouvernance d'entreprise)

Continuous disclosure standards (normes d'information continue)

Lien vers les questions et réponses

Transparence

En principe comme en pratique, nous aspirons à une transparence maximale compatible avec une administration saine et la confidentialité commerciale.

Rio Tinto diffuse des informations opportunes sur la performance opérationnelle et la situation financière du Groupe. Nous vérifions leur exactitude et évitons la communication sélective. Nous fournissons les informations requises aux agences appropriées dans les pays où les sociétés

du Groupe interviennent et nous les diffusons largement dans les pays où les actions de Rio Tinto se négocient, soit par le biais des médias, soit directement, y compris sur nos sites Web.

Rio Tinto communique immédiatement toute information qui serait raisonnablement susceptible d'avoir un effet important sur le cours de son action afin que les opérations sur titres puissent être effectuées sur un marché informé. Les employés doivent déclarer à leur supérieur hiérarchique toute affaire pouvant avoir un effet important sur les titres du Groupe dès qu'ils en ont connaissance.

Nous publions volontairement des rapports annuels détaillés sur la performance du Groupe et de ses entreprises en matière de développement durable.

Documents de référence

Corporate governance policy and standards (politique générale et normes en matière de gouvernance d'entreprise)

Continuous disclosure standards (normes d'information continue)

Lien vers les questions et réponses

Note sur les dérogations : Le Groupe n'envisage que très rarement d'accorder une dérogation à *Notre approche de l'entreprise*. Lorsqu'une dérogation est demandée pour un administrateur ou un haut dirigeant de la Société, elle ne peut être accordée que par le Conseil d'administration ou son Comité de responsabilité sociale et environnementale et, le cas échéant, elle est déclarée aux actionnaires. Les dérogations pour toute autre partie doivent être examinées par le chef, Conformité mondiale, et si elles sont accordées, elles doivent être déclarées au Comité.

Annexe

Engagements volontaires, conventions et accords internationaux appuyés par Rio Tinto

- Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction
- Global Sullivan Principles of Social Responsibility
- International Chamber of Commerce Charter for Sustainable Development
- International Council on Mining and Metals Sustainable Development Framework
- Organisation internationale du travail – Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Organisation internationale du travail – Convention 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants
- Processus de Kimberley
- OCDE – Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales
- OCDE – Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales
- Transparency International – Business Principles for Countering Bribery
- Nations Unies – Pacte mondial
- Nations Unies – Déclaration universelle des droits de l'homme
- Voluntary Principles on Security and Human Rights
- Forum économique mondial – Global Corporate Citizenship Initiative CEO Statement
- Forum économique mondial – Partnering Against Corruption Initiative (PACI) Principles for Countering Bribery

Cette liste ne se veut pas complète. Rio Tinto a pris d'autres engagements en plus de ceux-ci et pourra en prendre d'autres à l'occasion.

Rio Tinto plc

2 Eastbourne Terrace
Londres W2 6LG
Royaume-Uni

T +44 (0)20 7781 2000

Rio Tinto Limited

120 Collins Street
Melbourne, Victoria 3000
Australie

T +61 (0)3 9283 3333